

Décision Générale colonial

Décision n° 139 du 13 février 1952

n° 139

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 13 février 1952
Numéro JO n° 3 du 01/03/1952	Date du numéro 1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires le personnel ci-après désigné, en service au Cercle de Djibouti : Hassan Saleh, agent technique de 15e échelon ; Oufane Barreh, agent technique de 12e échelon ; Ismaël Ambar, chauffeur de 11e échelon ; Abdillahi Habib, chauffeur de 10 échelon. La présente décision aura effet pour compter du 1er janvier 1952 jusqu'au 31 mars 1952.